

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de
concentration économique concernant la
prise du contrôle exclusif par la société « Plastika Kritis SA »
de la société « Naturplas Industrial SARL »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2 -14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- L'acquéreur : la société « Plastika Kritis SA » ;
- La cible : la société « Naturplas Industrial SARL ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Fabrication des produits en plastique à usage agricole « plasticulture ».

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- - 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 06 août 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « Plastika Kritis SA » de la société « Naturplas Industrial SARL », à travers l'acquisition de 100% de son capital social et des droits de vote y afférents.

« Plastika Kritis SA » est une société anonyme de droit hellénique, immatriculée sous le numéro GRS326003019, dont le siège social est situé à la Zone Industrielle de Cranea, Héraklion, Crète, en Grèce. La société est active dans la fabrication et la distribution de films plastiques à usage agricole, notamment les films de paillage, les films de serre et de tunnel et les bâches d'ensilage, ainsi que les films biodégradables.

« Naturplas Industrial SARL » est une société à responsabilité limitée de droit marocain ayant son siège social à Place Almadina, rue Jabal Tarik, Résidence Dar Al Farah 2, 5ème étage, appartement n°96, à Tanger, immatriculée au Registre du Commerce de Tanger sous le numéro 165363. Elle exerce une activité de fabrication de films et produits plastiques à usage agricole, notamment les films de paillage, les films de serre et tunnels, les gaines d'irrigation, les films d'ensilage et les filets anti-insectes, à partir de son unité de production sise à Tétouan.

Fait à Rabat, le 27 juillet 2026.